

Convocation du 22 avril 2014 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 28 avril 2014 à 20 heures.

Le Maire,

SESSION DU 28 AVRIL 2014

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le lundi 28 avril 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Présents : Mmes CALDI Catherine, GIORDANO Chantal, MILLECAMPS Céline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Excusés : Mme JACQUELIN Jacqueline et M. PLANCHON Jérôme qui a donné pouvoir à M. CHABANCE Christian.

M. CHABANCE Christian est désigné comme secrétaire.

Approbation du précédent compte rendu

Le conseil municipal reporte à la prochaine séance l'approbation du compte rendu du 15 avril 2014.

Compte de gestion 2013

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion est le document comptable des recettes et des dépenses de la commune de Plou tenue par la Trésorerie de Saint Florent. Il se présente pour l'exercice 2013 comme suit :

Fonctionnement :

Excédent 2012	95 567.78 €
Recettes 2013	377 906.06 €
Dépenses 2013	357 379.99 €
Excédent 2013	116 093.85 €

Investissement :

Déficit 2012	29 992.48 €
Dépenses 2013	72 124.12 €
Recettes 2013	57 747.90 €
Déficit 2013	44 368.70 €

Le conseil municipal, n'ayant apporté aucune observation, vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2013.

Election d'un Président pour le vote du compte administratif

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il convient d'élire un Président pour présenter le compte administratif, document qui retrace toutes les dépenses et recettes de la commune de Plou et tenu par l'ordonnateur qui est le Maire.

Madame GIORDANO, ayant fait acte de candidature, est élue à l'unanimité.

Monsieur CHABANCE quitte la salle pour le vote du compte administratif 2013.

Compte administratif 2013

Madame le Maire Adjoint présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2013 comme suit :

Fonctionnement :

Excédent 2012	95 567.78 €
Recettes 2013	377 906.06 €
Dépenses 2013	357 379.99 €
Excédent 2013	116 093.85 €

Investissement :

Déficit 2012	29 992.48 €
Dépenses 2013	72 124.12 €
Recettes 2013	57 747.90 €
Déficit 2013	44 368.70 €

Le conseil municipal, n'ayant apporté aucune observation, vote à 13 voix pour, le compte administratif 2013.

Affectation du résultat 2013

Constatant le résultat d'investissement de l'exercice 2013, il y a lieu d'affecter une somme à la section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement de 116 093.85 € peut donc être affecté comme suit :

c/1068 (recettes d'investissement) :	51 268.70 € (44368.70 € + 9400 € - 2500 €)
c/002 (recettes de fonctionnement) :	64 825.15 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'affectation proposée ci-dessus.

Taux des taxes

La commission des Finances s'est réunie jeudi dernier et propose au conseil municipal d'augmenter légèrement les taux des quatre taxes directes locales. Augmentation qui peut se justifier par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, financer l'investissement sans recourir à l'emprunt. Les taux n'ont pas subi d'augmentation depuis une bonne dizaine d'années.

Pour information ils se décomposent comme suit

Taxe d'habitation	18.92
Taxe foncière Bâtie	10.47
Taxe Foncière Non Bâtie	31.28
CFE	17.65

Le conseil municipal souhaite qu'en cas d'augmentation des taux, une information soit insérée dans le prochain bulletin municipal pour expliquer les raisons d'une telle décision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux applicables en 2014 à chacune des quatre taxes directes locales, vote, à 13 voix pour et 1 abstention, les taux suivants :

Taxe d'habitation	:	19.11 %
Foncier Bâti	:	10.47 %
Foncier Non Bâti	:	31.59 %
CFE	:	17.65 %

Budget primitif 2014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2014.

Au document présenté, le conseil rajoute 5000 € aux travaux sécuritaires des Brissards équilibré par 5000 € d'emprunt.

Après avoir pris connaissance des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2014 et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget équilibré comme suit :

478 019.15 €	en section de fonctionnement
108 368.70 €	en section d'investissement

Participation au COCLICO

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce dossier avait été mis en suspens considérant un doute par rapport à la qualité des services proposés. Madame GIORDANO a pris contact avec la mairie de Chârost qui s'est engagée que le refus d'inscriptions d'enfants à certaines activités ne se représentera pas.

Pour info, la participation 2013 s'élevait à 3.10 € par jour et 1.55 € par ½ journée

Le conseil attend de connaître le prix de la journée avant de voter la participation de la commune.

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, il convient de nommer les membres qui siégeront à la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants choisis par la Direction Générale des Finances Publiques parmi 12 membres titulaires et 12 membres suppléants proposés par le conseil municipal.

Elle est présidée par le Maire et est mise en place pour la durée du mandat.

Conditions à remplir pour être commissaire :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membres de l'Union européenne,
- être âgé d'au moins 25 ans,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune.

Les commissaires titulaires suppléants doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune tout en étant inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune.

Comme la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un suppléant doivent obligatoirement être propriétaires de bois ou forêt. Des précisions ont été demandées auprès de l'administration parce qu'aucun particulier n'est enregistré comme propriétaire forestier, il n'y a que des groupements forestiers. Aucune réponse n'a été donnée à ce jour.

Pour info, le conseil municipal prend connaissance des membres qui avaient été proposés en 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer les membres suivants :

Membres Titulaires

Mme IMBERT
 M. CHAMPDAVOINE Christian
 Mme BIDAULT Nicole
 M. GUILLIN Laurent
 M. DESPRES Serge
 Mme TROMAS Emmanuelle
 M. DIHARCE Jean
 M. GOUSSARD Jean-Louis
 Mme BRULE Christine
 M. GARSULT Jean-Paul

Membres Suppléants

M. DE PABLO Philippe
 M. DESSIAUME Fabrice
 Mme LEMERLE Nathalie
 M. BOSSLER Jean-Louis
 M. LE PELLEC Fabrice
 Mme CHOLLET Coralie
 Mme CHAMPAULT Séverine
 Mme DE SENILHES Virginie
 Mme CHEVALIER Nicole
 Mme BOURGEOIS Colette

LAMAMY Jean-Michel (domicilié hors commune)

GERY Marie-Rose (domiciliée hors commune)

Questions diverses

- Clôture de la forêt de Fontmoreau
 Les pylônes électriques sont inaccessibles depuis que la clôture de la forêt de Fontmoreau est achevée, il en est de même pour le captage d'eau.
- Reprise concessions cimetièrè
 Une conseillère de Villeneuve sur Cher souhaiterait connaître la procédure de reprise pour les concessions en état d'abandon dans les cimetières.
- Comice agricole
 L'élection de la reine de Plou aura lieu à Galifard le 16 mai prochain.

- Voirie
La commission se réunira sur le terrain pour les travaux à envisager aux Brissards le lundi 5 mai à 19 heures.

- Cérémonie du 8 mai
Elle aura lieu au cimetière à 11 heures suivie d'un vin d'honneur à la salle de Plou.

- Immondices
Des poubelles ont été trouvées dans la forêt sur la gauche de la route départementale 114 avant la Gitonnerie.

- Bennes à verre
Le SICTOM a été prévenu que les bennes des trois sites étaient pleines. Refaire une information dans le bulletin municipal sur les différents points d'apport volontaire pour les nouveaux administrés.

- Travaux forestiers
L'entreprise TEC SYLVI qui a déjà travaillé pour la commune est retenue pour faire les travaux dans la parcelle n°26 à Brouillamnon. Ceux de la parcelle 36 sont reportés.

- Commission patrimoine bâti
Elle a visité les différents bâtiments communaux. Il faut transmettre aux communes environnantes par mail une affiche concernant le logement de Brouillamnon.

- Commission des affaires scolaires
La prochaine réunion est fixée au mardi 06 mai à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2014 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,